



Municipalité de  
Saint-Simon-les-Mines

Province de Québec  
MRC Beauce-Sartigan  
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le mardi 12 juillet 2022, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

491, 6<sup>e</sup> Rang (lot 4 217 429)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

Installation d'une station de pompage dans un conteneur visible de la voie publique. L'article 4.17.1 b) du règlement de zonage 165-2006 spécifie que l'emploi de conteneurs, de wagons de chemin de fer, de remorques, d'autobus ou autres véhicules désaffectés de même nature est prohibé pour toutes fins sur l'ensemble du territoire. Cependant, en zones agricoles, agroforestières et forestières les conteneurs maritimes et les remorques fermés sont permis, maximum cinq (5), mais doivent être pour usage agricole ou forestier. La condition à respecter est que ces constructions ne doivent pas être visibles des voies publiques et des propriétés voisines. Dans le présent dossier, le bâtiment serait en zone forestière avec un usage agricole, mais visible de la voie publique.

Toutes personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut se présenter à la séance du conseil.

Donné à Saint-Simon-les-Mines ce 27<sup>e</sup> jour du mois de juin 2022.

Véronique Fortin, D.M.A.

Directrice générale et greffière-trésorière